

Résumé d'évaluation

Titre, auteur et date du rapport d'évaluation:

Projet de développement et de conservation de Kibale et de Semuliki, évaluation en fin de phase III et en fin de projet, par Florence Chege, Gershom Onyango et Sam Mwandha, juillet-août 2002

Nom du projet, du programme ou de l'unité organisationnelle:

Projet de développement et de conservation de Kibale et de Semuliki (PDCKS), Bureau régional de l'UICN pour l'Afrique de l'Est (EARO)

Objectifs du projet, du programme ou mandat de l'unité organisationnelle:

Conserver la riche diversité biologique et les processus écologiques des Parcs nationaux de Kibale et de Semuliki et des écosystèmes apparentés pour les générations présentes et futures. Principaux domaines de résultats :

1. renforcement de la capacité de gestion des deux Parcs;
2. renforcement de la capacité des autorités de district en matière de gestion des ressources naturelles ;
3. réduction des effets préjudiciables des communautés locales sur la biodiversité ;
4. adoption d'une gestion effective et adaptative.

Domaine de spécialisation de l'UICN: Aires protégées

Territoire géographique: Ouganda

Durée du projet ou du programme, ancienneté de l'unité organisationnelle:

juillet 1998 – décembre 2002

Budget total du projet, du programme ou de l'unité organisationnelle: pas d'indications

Donateur(s): Gouvernement de Norvège (phases I-III, 1989-2002); Gouvernement royal des Pays-Bas (phases II et III, 1993-2002)

Objectifs de l'évaluation:

Déterminer les effets du projet et recommander des stratégies afin d'assurer la durabilité de ces effets. Evaluer l'état d'avancement et les approches retenues par le projet afin de :

1. Déterminer dans quelle mesure le projet a atteint ses objectifs et si les résultats/ produits ont contribué à la réalisation des objectifs généraux du projet.
2. Evaluer la durabilité des effets du projet.
3. Evaluer la capacité créée dans les administrations hôtes (Parcs et districts) et dans les communautés locales et recommander des stratégies destinées à améliorer ou à pérenniser ces capacités.
4. Définir, examiner et recommander des options ayant pour but d'assurer la durabilité des activités soutenues par le projet.

Type d'évaluation: évaluation en fin de projet

Période couverte par l'évaluation: Phase III et clôture

Commanditée par: Ambassade royale des Pays-Bas à Kampala; Ministère de l'eau, des terres et de l'environnement, Ouganda; UICN – Union mondiale pour la nature.

Destinée à: Ambassade royale des Pays-Bas à Kampala; Ministère de l'eau, des terres et de l'environnement, Ouganda; UICN.

Equipe d'évaluation: mixte interne / externe

Méthodologie:

L'évaluation a été réalisée au moyen d'une série d'entretiens et de visites de terrain, afin de recueillir des informations auprès des principales institutions impliquées (Ambassade des Pays-Bas, Ministère de l'eau, des terres et de l'environnement, Autorité de gestion de la vie sauvage, UICN, districts, Projet de conservation et de développement de Kibale et de Semuliki, représentants des collectivités locales et autres partenaires), ainsi que de l'examen des documents du projet (plans de travail, contrat de financement, publications...) et des observations de terrain. Les conclusions préliminaires ont été communiquées aux partenaires principaux afin de recueillir leurs commentaires. Tous les principaux partenaires institutionnels ont été informés sur les principales conclusions, sur les enseignements tirés du projet et sur les recommandations formulées afin d'assurer la durabilité des effets du projet, avant de rédiger le rapport final.

Questions de l'évaluation:

1. Dans quelle mesure le projet a soutenu des activités contribuant à réaliser les objectifs généraux.
2. Dans quelle mesure le projet a contribué à :
 - créer des capacités et des infrastructures en vue d'une gestion effective des Parcs;
 - créer des capacités, à l'échelle du district, afin de planifier et de gérer les ressources naturelles et l'environnement ;
 - mettre en place des approches novatrices pour la conservation durable des ressources naturelles et pour la gestion à l'intérieur et à l'extérieur des Parcs ;
 - réduire les effets préjudiciables des collectivités sur la biodiversité dans les écosystèmes cibles ;
 - impliquer les bénéficiaires dans la planification et la mise en œuvre du projet ;
 - intégrer des activités financées par le projet dans les organisations hôtes.
3. Déploiement des ressources du projet (équipements, ressources humaines, budget) en vue d'une mise en œuvre du projet et recommandations concernant la distribution des équipements et des biens du projet à des institutions bénéficiaires.
4. Dans quelle mesure le concept du projet, les cycles de planification et les performances des principaux partenaires institutionnels ont contribué à la réussite du projet.
5. Application d'une approche intégrée de conservation et de développement en vue de la conservation et de la gestion des ressources naturelles, et enseignements tirés.
6. Dans quelle mesure la stratégie de la phase de clôture assure une clôture logique du projet.

Conclusions:

1. Résultats:

- Le projet a beaucoup contribué à renforcer l'autorité de gestion du Parc national de Kibale. A Semuliki, les progrès ont été moindres en raison de troubles politiques.
- Le projet a renforcé les capacités des autorités locales ; cependant, des contraintes extérieures (manque de personnel, transferts et départs volontaires de collaborateurs, équipements et financement inadaptés) ont pesé sur l'efficacité attendue.
- Les activités expérimentales ont donné des résultats positifs, notamment pour l'amélioration des rapports entre la population et les Parcs ; les conditions juridiques d'accès aux ressources naturelles des Parcs et la prise de décision par les collectivités ; un sentiment accru d'appropriation de la part de la population ; moins de dommages causés par la faune ; création de moyens d'existence ; amélioration de la productivité agricole.

- Malgré des éléments extérieurs préjudiciables sur lesquels le projet n'a aucun contrôle (grande insécurité, remaniement des structures gouvernementales, insuffisance des capacités à l'échelle du district), les stratégies de gestion du projet ont été maintenues grâce à une adaptation de la mise en œuvre des recommandations d'évaluations précédentes..

2. **Obstacles à la durabilité:**

- Manque de synergie entre les plans de gestion des Parcs à long terme, les cycles de planification du district et les Plans d'action pour l'environnement.
- Ressources humaines insuffisantes à l'échelle du district.
- Mécanismes inadaptés de financement pour l'environnement à l'échelle du district.
- Mécanismes inadaptés de commercialisation des produits agricoles.

3. **Conditions favorisant la durabilité:**

- Sensibilisation à la conservation et à son importance pour les moyens d'existence dans les zones rurales.
- Création de compétences en matière agricole et arboricole.
- Conventions de gestion de ressources en collaboration avec des dispositions permettant aux collectivités de faire état d'activités illicites.
- Mise à profit des liens institutionnels et des synergies.

Recommandations:

Long terme:

(a) Création de capacités

- Remédier aux insuffisances techniques et financières à tous les échelons du gouvernement local.
- Maintenir et accroître le financement de l'UWA (Autorité de gestion de la vie sauvage) pour la gestion des Parcs après la fin du projet.

(b) Planification, suivi et coordination

- Harmoniser les initiatives de conservation entreprises par plusieurs institutions gouvernementales et par des ONG afin de créer des synergies.
- Utiliser la présence du centre biologique de terrain de l'Université Makerere, qui se trouve dans le Parc national de Kibale, afin de surveiller l'évolution de la biodiversité du Parc et l'effet des mesures de gestion.
- Renforcer les cycles de planification et de financement de l'UWA et des districts, de telle façon que le rôle de l'UWA dans les zones contiguës soit reflété dans les plans de développement de district.
- Veiller à ce que les districts respectent l'obligation d'avoir des comités de l'environnement.

Court terme:

- Faire désigner dans le district de Kabarole un responsable de l'environnement et du développement, afin de coordonner les activités environnementales dans le district.
- Nommer des cadres expérimentés au Parc de Semuliki.
- Examiner les modalités d'utilisation des fonds renouvelables fournis aux collectivités afin de s'assurer qu'ils ont véritablement des effets utiles.
- Demander à l'UICN de consigner et de diffuser les enseignements tirés de ce projet.

Enseignements:

Un certain nombre d'enseignements sont mis en lumière dans le rapport, notamment :

Sensibilisation environnementale:

- Il est plus efficace d'avoir recours à des outils de sensibilisation variés afin de toucher le plus grand nombre de personnes possibles, et aussi en raison des réactions différentes face à des outils de communication différents.
- Des campagnes de sensibilisation efficaces nécessitent un encadrement actif à l'échelle du district ainsi qu'un budget.

Activités de développement durable:

- Les pépinières privées se sont avérées, sur le long terme, plus productives et efficaces que celles gérées par des groupes, empêtrées dans des conflits pour la répartition des bénéfices et dans des problèmes de mauvaise gestion.
- Il est nécessaire d'établir un équilibre entre les effets écologiques d'une espèce et les besoins de la collectivité. Ainsi, l'eucalyptus génère des revenus rapidement, mais l'on pense qu'il assèche les zones humides. Les communautés ont besoin d'informations et de conseils afin de faire les bons choix.

Création de revenus:

- Les activités destinées à créer des revenus ont eu plus de succès lorsqu'elles étaient menées par des personnes ou par de petits groupes plutôt que par de grandes organisations de la société civile. Il est plus facile de gérer des petits groupes et il y a moins de conflits d'intérêts.

Risques démographiques:

- Dans un premier temps, des bénévoles ont été formés afin de distribuer des contraceptifs. Cependant, leur motivation a décliné après quelque temps et la plupart d'entre eux ont cessé leurs activités. Le bénévolat ne dure pas longtemps lorsque les personnes doivent consacrer la plupart de leur temps à assurer leur subsistance.
- Le district et le Ministère de la santé devraient planifier et financer des activités de planning familial (PF) à l'échelle inférieure au comté ; l'accès aux services serait plus facile. Il serait également nécessaire de cibler les deux sexes en matière de PF ; les couples pourraient ainsi se mettre d'accord au lieu de se trouver en conflit.
- Il faut des temps longs avant de percevoir l'impact du planning familial sur la croissance démographique. En outre, les activités de PF nécessitent de forts investissements en capital, ainsi que des études sociales et comportementales que le projet n'était pas en mesure de financer.

Gestion participative des ressources des Parcs:

- Il est encore trop tôt pour évaluer les effets de la gestion participative des ressources sur la gestion elle-même et sur les moyens d'existence. Il faut tirer les enseignements des premières expériences en cours et du suivi et de l'évaluation des données collectées par des collectivités dont les capacités auront été renforcées.

Langue du rapport original: anglais

Disponible chez: Initiative mondiale de suivi et d'évaluation de l'UICN, Gland, Suisse et UICN/EARO